

Table ronde « GT contrats »

**Les bonnes pratiques contractuelles pour la
conception et la réalisation d'unités de
méthanisation**

**Jeudi 2 septembre 2021
9h – 9h50**

Marie Verney

Depuis 1999, le Club Biogaz favorise le développement des différentes filières de production et de valorisation du biogaz.

=> Les missions du Club Biogaz ATEE

Le Club Biogaz vise à promouvoir les filières de production et de valorisation du biogaz.

Cela passe par les actions suivantes :

- ♦ favoriser la mise en commun d'expériences, d'informations et de réflexions concernant la méthanisation et la valorisation du biogaz ;
 - ♦ proposer des mesures et aménagements réglementaires propres à favoriser la méthanisation et la valorisation du biogaz ;
 - ♦ participer aux concertations nationales et européennes et donner son avis sur les textes en préparation tant en France qu'à l'échelon européen, en s'appuyant sur les compétences et expériences de ses membres ;
 - ♦ faire des propositions sur les recherches et mises au point nécessaires à la mise en place et au développement de filières ;
 - ♦ rédiger tous documents, supports utiles à la diffusion des bonnes pratiques ;
- concevoir des colloques, des formations ou des visites de sites.

Le Club Biogaz ATEE est membre fondateur de EBA - European Biogas Association



Le Club Biogaz ATEE est partenaire du projet européen BIOSRF



Le Club Biogaz rassemble les principaux acteurs français concernés par le biogaz :

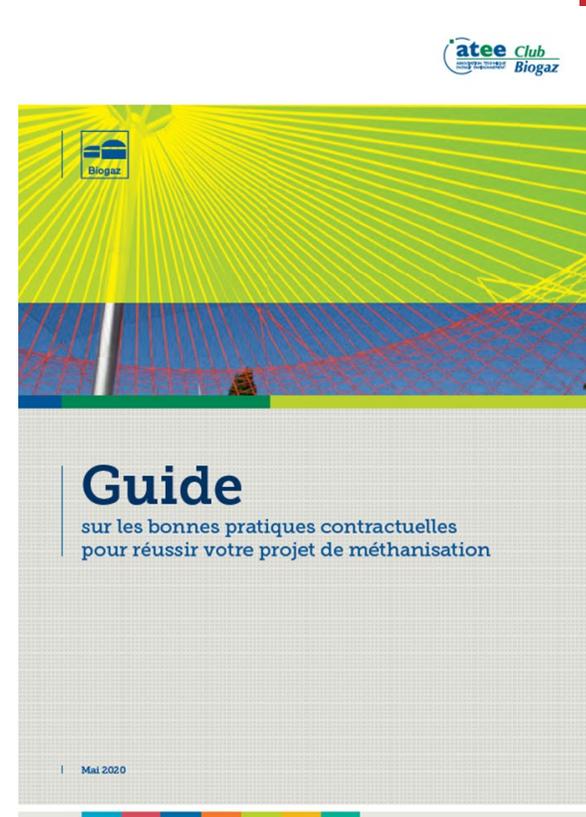
- les bureaux d'études et sociétés prestataires de services qui conçoivent des unités de méthanisation
- les organismes publics et privés qui concourent au montage juridique et financier des unités de méthanisation
- les entreprises et organismes qui réalisent et construisent des unités de méthanisation
- les fournisseurs d'équipements de valorisation, d'épuration, de transport et de distribution du biogaz
- les exploitants des unités de méthanisation ou des équipements de biogaz
- les entreprises industrielles maîtres d'ouvrages ou fournisseurs d'intrants
- les fournisseurs d'énergie
- les collectivités territoriales, les syndicats intercommunaux gérant les déchets et le traitement des eaux usées
- les coopératives et exploitations agricoles
- les organismes impliqués dans la recherche, l'enseignement ou la formation
- les associations, les organismes impliqués dans l'accompagnement de projets, l'animation, l'information.

Le Club Biogaz regroupe plus de 240 structures.

Service juridique : Marie Verney
m.verney@atee.fr

Diffuser les bonnes pratiques pour fiabiliser les projets

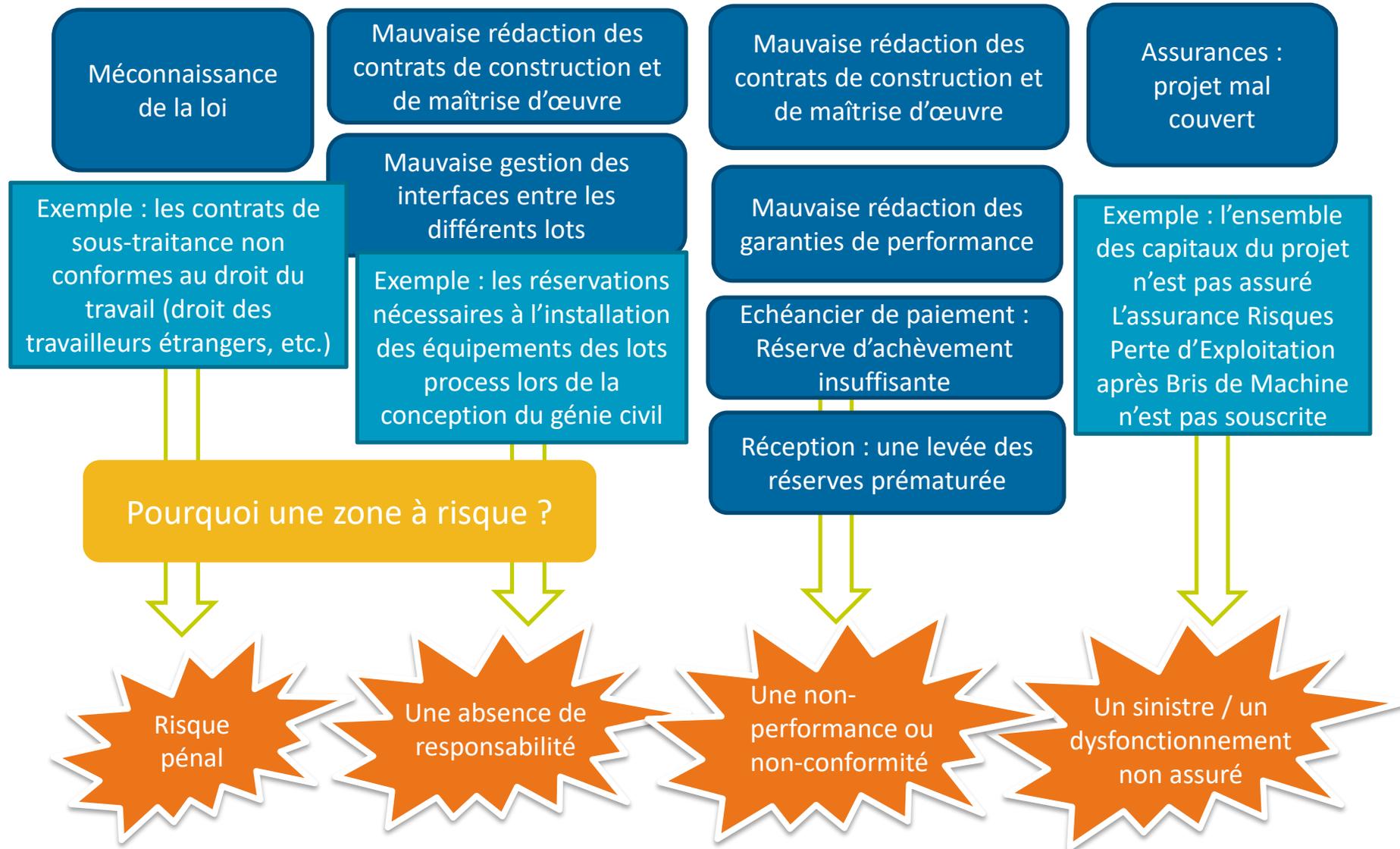
- **Guide** sur les bonnes pratiques contractuelles réalisé par le Club Biogaz et son GT contrats
- **Label Qualimétha[®]** : les appels à projets de l'ADEME favorisent les projets choisissant des prestataires engagés dans la démarche Qualimétha



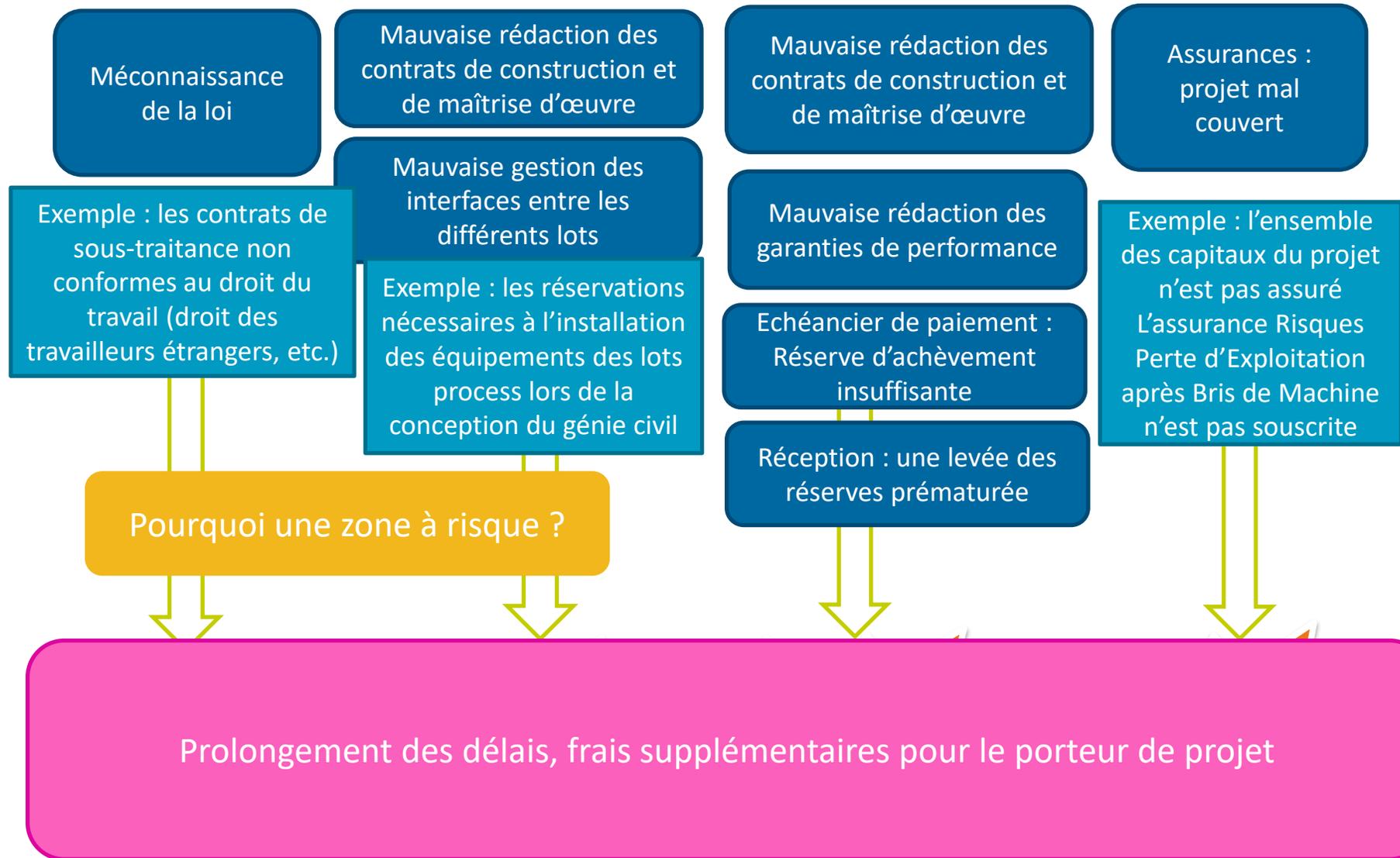
Disponible sur : <http://boutique.atee.fr>



Aider les porteurs de projet à identifier les zones à risque contractuel



Aider les porteurs de projet à identifier les zones à risque contractuel



Aider les porteurs de projet à identifier les zones à risque contractuel

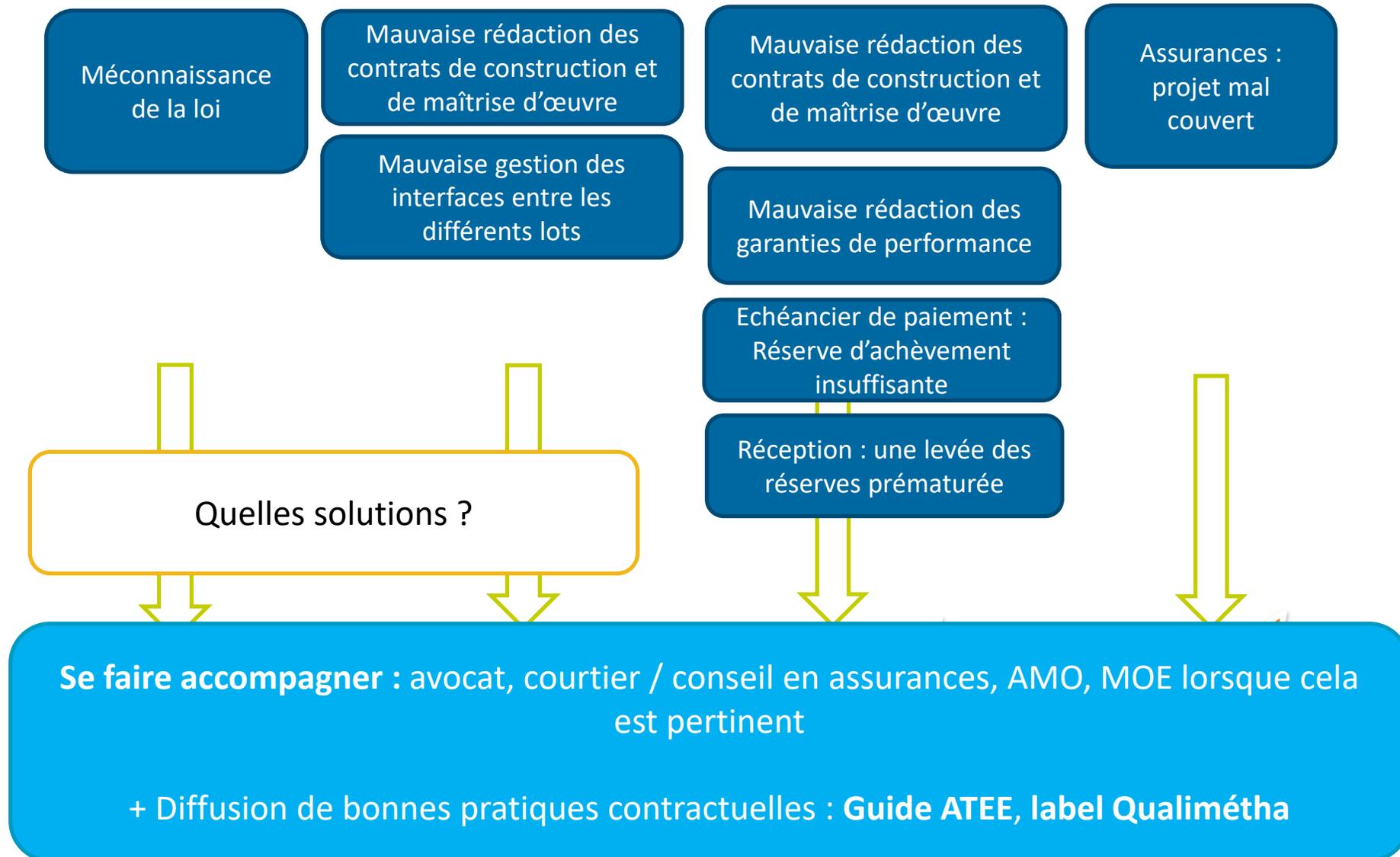


Table Ronde

- Hélène Berhault-Gaborit, Animatrice GT porteurs de projets AAMF accompagnée de Philippe Collin, agriculteur-méthaniseur AAMF
- Stéphanie Gandet, Avocate associée, Green Law Avocat
- Xavier Marchand, Avocat associé, Cabinet Franklin
- Animation : Marie Verney, Juriste, Club Biogaz ATEE